

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

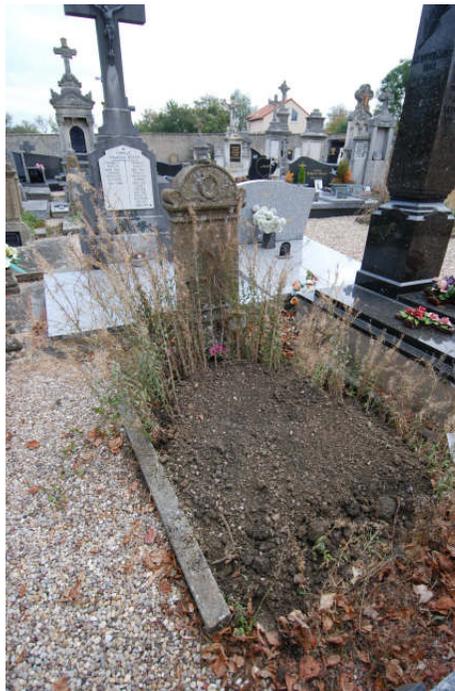
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-006**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mme	POINSIGNON	Julienne		POINSIGNON	01/01/1870	01/01/1870
Mr	SIGLER	Jean Pierre		SIGLER	02/01/1900	
Mme	SPIGUEL	Geneviève	SIGLER	SIGLER	01/01/1878	01/01/1878

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

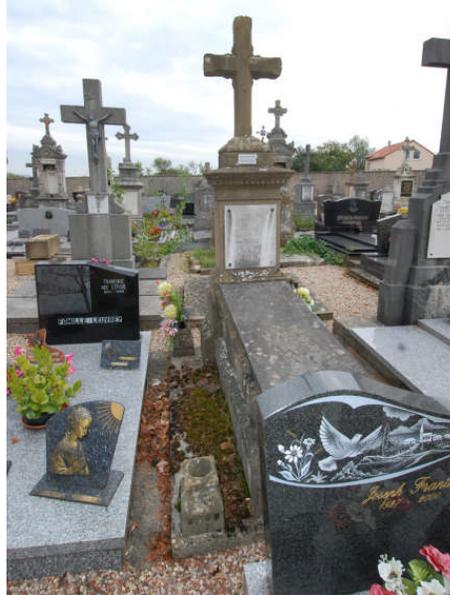
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-009**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mr	AUGUSTE	Jean		AUGUSTE	01/01/1817	01/01/1880
Mme	PATERNOSTER	Elisabeth	AUGUSTE	AUGUSTE	01/01/1823	01/01/1904
Mr	PATERNOSTER	François		PATERNOSTER	01/01/1831	01/01/1911

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-015**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille BERDEL


Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-016**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

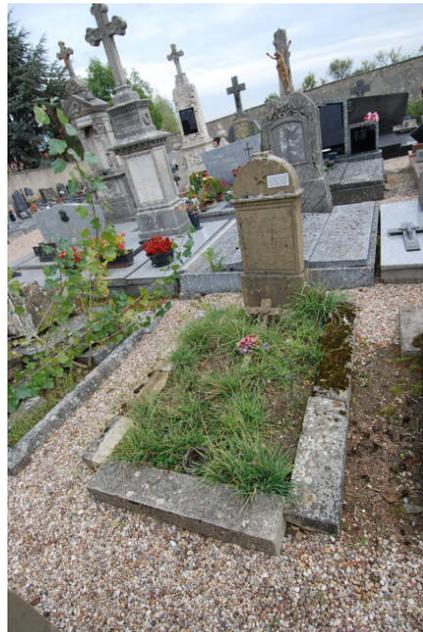
Mr FRANCOIS

Nicolas	

FRANCOIS

17/07/1876 17/07/1876

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

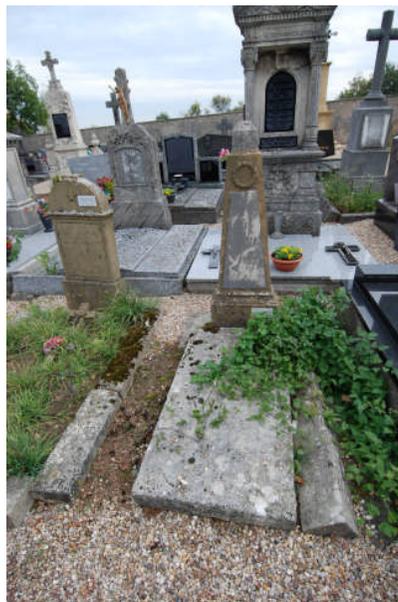
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-017**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille  
SCHLINOUER


Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

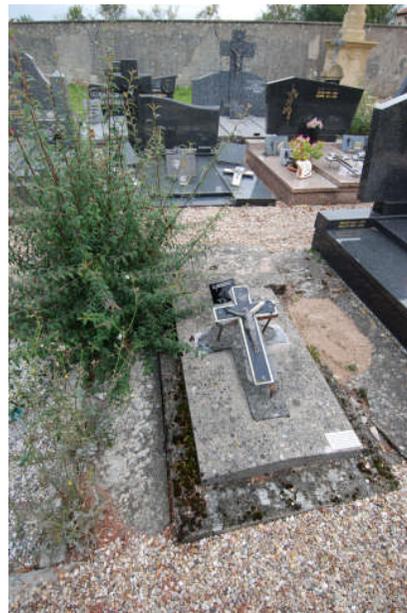
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **B-032**

Dans la division n° **B**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :


--

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

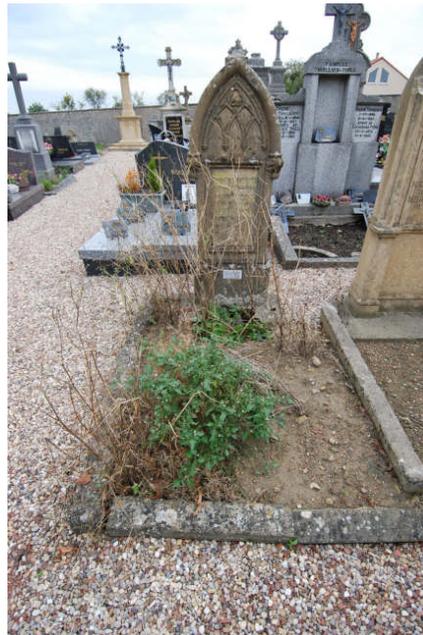
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **C-013**

Dans la division n° **C**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mr	HIRTZMANN			HIRTZMANN	01/01/1831	01/01/1904
Mme	HIRTZMANN	Marie-Jeanne	ROSERT	ROSERT	01/01/1825	01/01/1902
Mr	ROSERT	Jacques		ROSERT	01/01/1826	01/01/1881
Mme	SPIEGEL	Marie Jeanne	HIRTZMANN	HIRTZMANN	01/01/1855	01/01/1922

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-016

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mme	REINERT	Joséphine	SCHMITT	SCHMITT	01/01/1832	01/01/1912	01/01/1912
Mme	REINERT	Marguerite- Joséphine		REINERT		01/01/1933	01/01/1933
Mr	SCHMIT	Pierre		SCHMIT		02/01/1900	

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-022

Dans la division n° C  
Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille CAYE-  
LAPOINTE

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

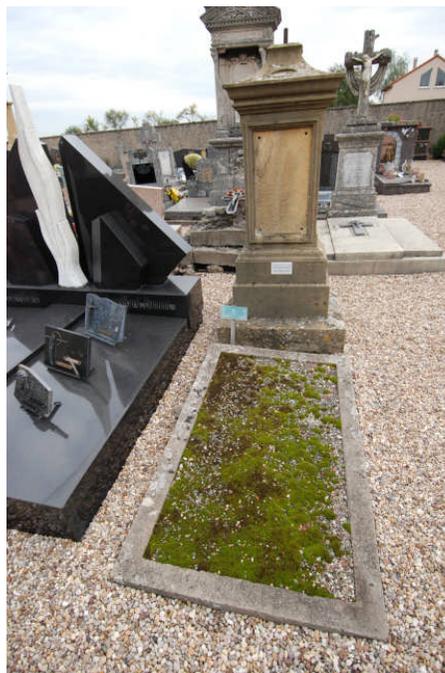
# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-027

Dans la division n° C  
Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille SCHMIT-POUL

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

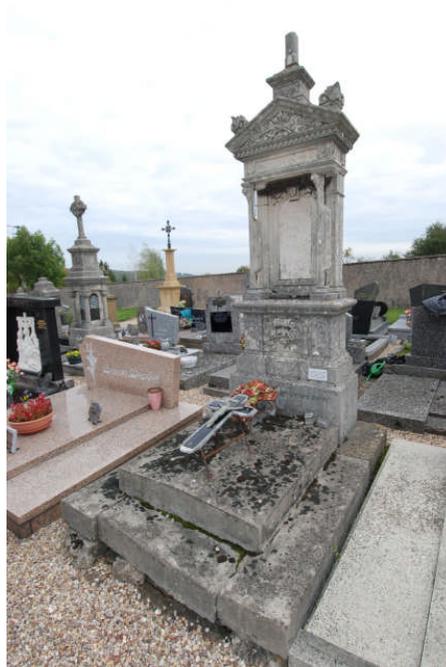
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-029

Dans la division n° C  
Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille BOLZINGER-  
JACQUET


--

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

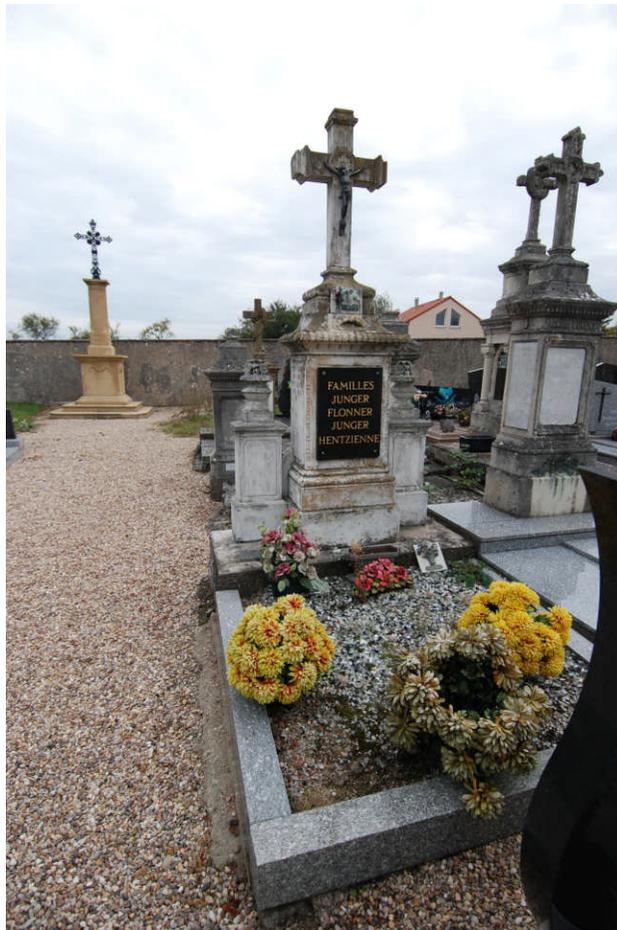
Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-034

Dans la division n° C

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

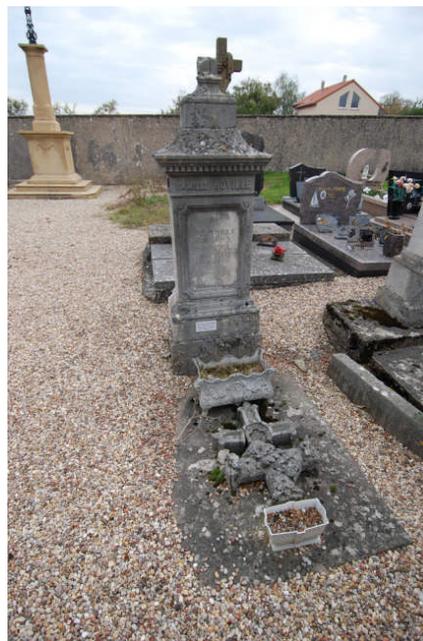
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-035

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mme	RAAR	Thérèse	ROVILLE	ROVILLE	01/01/1859	01/01/1944
Mr	ROVILLE	Jean		ROVILLE	01/01/1889	01/01/1906

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-036

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mr	MAYER	Antoine	MAYER	01/01/1850	01/01/1929
Mr	MAYER	François	MAYER	01/01/1915	01/01/1945

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement C-041

Dans la division n° C

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Mme DECASTILLE Elisabeth LINCK LINCK 01/01/1882 01/01/1961 01/01/1961

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **D-005**

Dans la division n° **D**  
Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Famille KOCU

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **D-006**

Dans la division n° **D**

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **D-007**

Dans la division n° **D**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement **D-012**

Dans la division n° **D**

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

Aujourd'hui, le **25/10/2012**, à **14h00 Heure** de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du **12 juin 2009** régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire

# PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

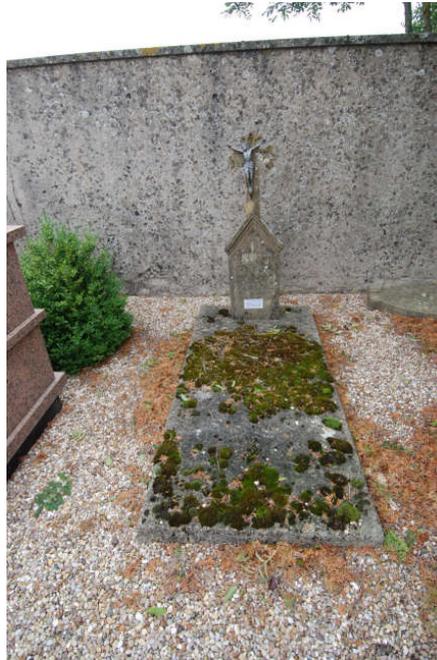
Commune de Luttange - 57  
Cimetière de Luttange  
Emplacement F-001

Dans la division n° F

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes :

\*

Aujourd'hui, le 25/10/2012, à 14h00 Heure de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 juin 2009 régulièrement notifié (ou publié), nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiqué ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.



De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article R2223-18 du code des communes nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait le

Le Maire